

Notes :

# Livret d'accueil

## École maternelle de l'ABC

### St Symphorien



Année scolaire 2018-2019

# Votre enfant à l'école maternelle

Votre enfant va découvrir à l'école maternelle un nouvel environnement dans lequel il va continuer :

- à développer son langage dans des situations de plus en plus diversifiées ;
- à apprendre à vivre au milieu des autres ;
- à développer ses gestes, ses mouvements, ses déplacements,... ;
- à découvrir le monde de l'écrit pour se préparer à lire et à écrire ;
- à découvrir et comprendre le monde qui l'entoure ;
- à développer sa sensibilité artistique.

L'école maternelle est le lieu d'expériences et d'apprentissages essentiels. Elle permet à l'enfant de devenir « grand », de devenir un « élève ».

# Le conseil d'école

Au cours du mois d'octobre, vous serez appelés à élire des représentants des parents d'élèves. Ces représentants participeront au conseil d'école. Celui-ci est constitué des enseignants de l'école, de représentants de la municipalité et de représentants des parents d'élèves.

Les élections auront lieu le **12 octobre 2018**

Les principales attributions du conseil d'école sont :

- voter le règlement intérieur
- être informé et donner son avis sur la partie pédagogique du projet d'école
- donner des avis et suggestions sur la vie de l'école et sur son fonctionnement

## Le bien-être de l'enfant à l'école

Vous voudrez bien munir votre enfant d'un petit sac qu'il pourra ouvrir seul et qui contiendra :

- Ce qui lui sert de Doudou, pour sa sécurité affective
- La tétine s'il en a besoin pour s'endormir lors de la sieste ou pour se rassurer
- La tétine et le doudou devront être dans une pochette individuelle avec le nom de l'enfant pour plus d'hygiène
- Une tenue de rechange complète

Deux boîtes de mouchoirs collectives.

### La tenue vestimentaire

Préférez des vêtements et des chaussures peu fragiles, confortables, adaptés aux activités physiques et que l'enfant pourra mettre et enlever seul. N'oubliez pas de marquer tous les vêtements au nom de l'enfant.

### L'alimentation

Les menus du restaurant scolaire sont affichés chaque semaine devant les classes et sur le site de la mairie.

Vous apporterez en début d'année **2 serviettes de table** avec des élastiques. Elles sont lavées chaque jour et données à l'école.

## Contacts

Ecole maternelle de l'ABC

Rue des écoles

79 270 Saint Symphorien

[ce.0790973D@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0790973D@ac-poitiers.fr)

### Centre Médico-Scolaire (pour les GS)

05 49 32 32 00

### Protection Maternelle Infantile (pour les PAI) : pour PS et MS

05 49 79 06 04

### Ecole Élémentaire

Mme POTHIER

05 49 09 53 15

### Inspection de l'éducation nationale

Mme PARIZOT

05 17 84 02 34

### Mairie de Saint Symphorien M. PACAULT

Place René Cassin

05 49 09 53 53

### Association de parents d'élèves

<http://apesaintsymphorien79270.e-monsite.com>

## La santé de l'enfant

Prévenez au plus vite la directrice et l'enseignant de votre enfant de tout problème spécifique de santé (asthme, diabète, pathologie chronique,...). Un Projet d'Accueil Individualisé pourra être mis en place si cela est nécessaire.

Aucun médicament ne pourra être donné à votre enfant sauf dans le cadre d'un PAI.

Toute maladie contagieuse devra également être signalée à l'équipe enseignante.

Un enfant malade ne peut être accueilli dans de bonnes conditions à l'école. Si l'enseignant constate que votre enfant est souffrant, il vous contactera par téléphone afin que vous veniez le chercher au plus vite.

### L'assurance

Vous voudrez bien fournir dès la rentrée une attestation d'assurance mentionnant que votre enfant est assuré aux titres de la responsabilité civile et de l'individuelle-accidents corporels.

## Fonctionnement de l'école

### Horaires de l'école

L'école maternelle est ouverte :

- Le matin, de 9h00 à 12h00 ;
- L'après-midi, de 13h30 à 15h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- Le mercredi de 9h à 12h

L'accueil du matin se fait directement dans la classe à partir de 8h50.

L'accueil de l'après-midi se fait à partir de 13h20

**La garderie** est ouverte :

- Le matin de 7h30 à 8h50
- L'après-midi de 16h45 à 18h30 et le vendredi de 15h45 à 18h30

Conditions d'admission :

Seuls les enfants inscrits auprès de la mairie peuvent accéder à la garderie. (Payante)

### Activités péri-scolaires:

Les enfants ont la possibilité de participer à des activités périscolaires de 15h45 à 16h45 (lundi, mardi et jeudi)

*Conditions d'admission :*

Seuls les enfants inscrits auprès de la mairie peuvent accéder aux activités périscolaires.



# Le lien entre les parents et l'école

Un dialogue régulier entre les parents et les enseignants...

- **Le mardi 11 septembre**, une réunion est organisée afin de vous présenter :
  - le fonctionnement général de l'école ;
  - le fonctionnement et l'organisation de la classe de votre enfant, les apprentissages, les projets pour l'année.
- Un cahier de liaison, ou les mails permettent aux enseignants de vous informer des actions proposées par l'école ou au sein de la classe. Vous pourrez également les utiliser pour communiquer avec les enseignants.
- Vous aurez peut-être parfois l'opportunité d'échanger avec l'enseignant lors de l'accueil du matin ou de la sortie des classes sur des questions courantes qui touchent la scolarité de l'enfant. Cependant, vous pourrez naturellement éprouver le besoin d'échanger plus longuement à un ou plusieurs moments de l'année. Vous pourrez alors demander un entretien à l'enseignant qui vous proposera un rendez-vous.
- Les enseignants vous tiendront informés des apprentissages de votre enfant par l'intermédiaire d'un livret d'évaluation qui vous sera remis 1 ou plusieurs fois dans l'année, en fonction des niveaux

# Le personnel de l'école

## Le personnel enseignant

		
<b>ROLAND-DOUSSET Karine</b> Directrice Classe Moyenne Section	<b>DEBORDE Christine</b> Classe de Petite Section	<b>BERCHEM Eliane</b> Classe Grande Section

## Le personnel municipal

				
<b>ATSEM</b>	<b>TIBONE Geneviève</b> ATSEM	<b>TROUVE Véronique</b> ATSEM	<b>CHARRON Nathalie</b> Aide à la cantine et à la sieste des PS	<b>Eric</b> Responsable du restaurant scolaire

# Calendrier 2018-2019

Rentrée le lundi 3 septembre 2018



## Vacances 2018

### Toussaint

du vendredi 19 octobre  
Au lundi matin 5 novembre



### Noël

du vendredi soir 21 décembre  
Au mardi matin 7 janvier 2019

## Vacances 2019

### Hiver

du vendredi soir 15 février  
Au lundi matin 4 mars



### Pâques

du vendredi soir 12 avril  
Au lundi matin 29 avril



Pont de l'ascension 31 mai

### Été

vendredi 5 juillet 2019 après la classe



## L'école en photos

### Classe GS



### Cour



### Bibliothèque



### Cantine



### Classe PS

### Classe MS



### Salle des maîtresses et bibliothèque des MS



### Dortoir et salle de motricité

